



Gruppo di studio sul Cinquecento Francese

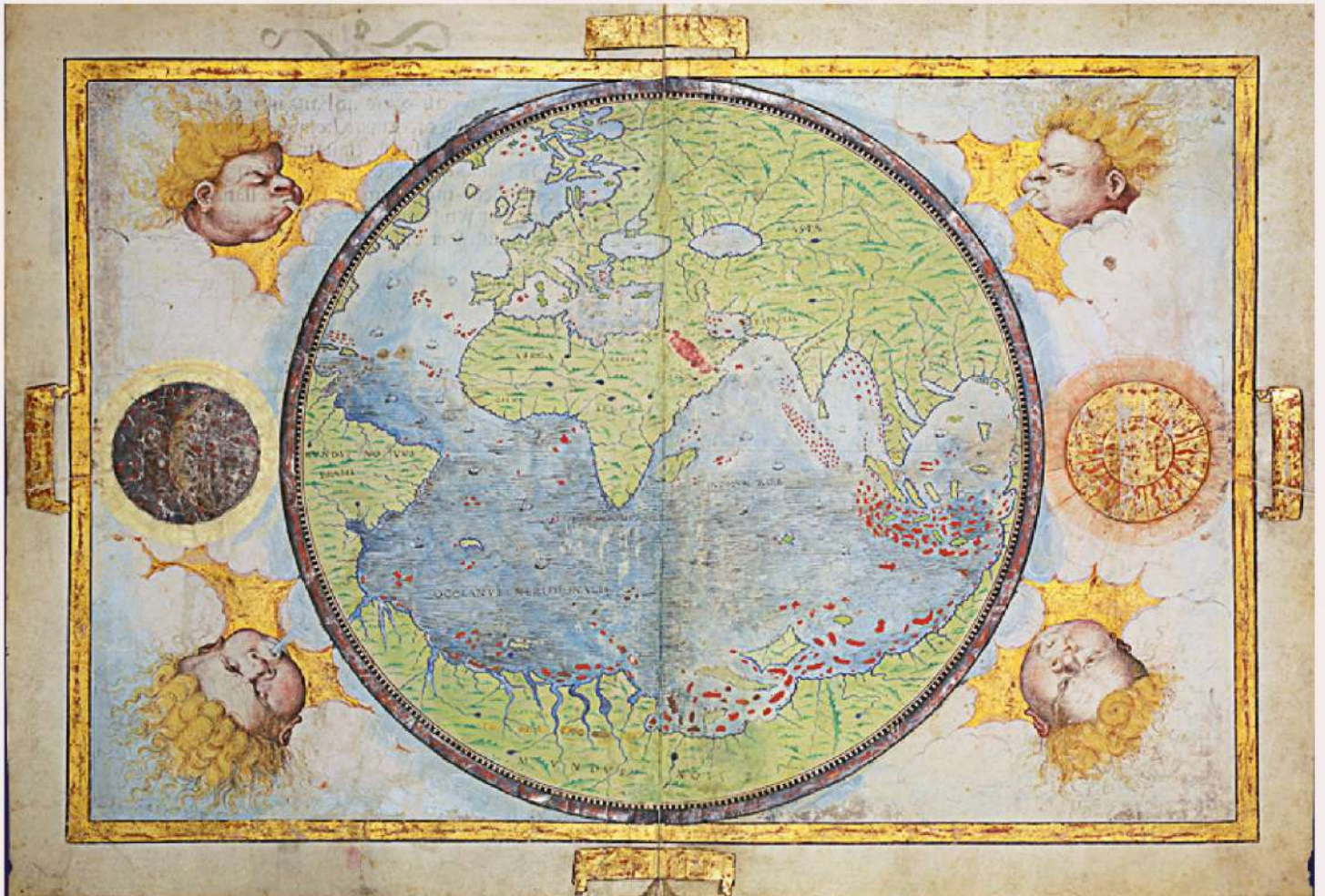


Dipartimento di
Lingue e Letterature Straniere
Università degli Studi di Verona

RIVISTA

L'Universo Mondo

52/2025



ISSN 2039-6740



Gruppo di studio sul Cinquecento Francese



Dipartimento di
Lingue e Letterature Straniere
Università degli Studi di Verona

RIVISTA *L'Universo Mondo*

LES ÉPÎTRES DÉDICATOIRES D'ANTOINE DE MONTCHRESTIEN ENTRE PATRONAGE ET MIROIR DU PRINCE

ANDERSON MAGALHÃES



[FRA]

Résumé. La diffusion du livre imprimé à la Renaissance a profondément changé les relations entre écrivain, dédicataire et public. Dans ce contexte, l'épître dédicatoire a joué un rôle crucial, servant pour l'auteur à la fois de moyen pour obtenir la protection d'un personnage haut-placé, et de véritable outil de promotion sociale. Inscrite dans une stratégie préfacielle bien codifiée, la dédicace est aussi le lieu où résonnent les échos d'un éventuel épitexte ou, parfois, des réflexions philosophiques et politiques qui ont présidé à la création de l'œuvre qu'elle accompagne. À la lumière de ces considérations, nous nous proposons d'analyser les dédicaces d'Antoine de Montchrestien, dans le but de mettre en évidence son évolution, non seulement à l'intérieur de la société de l'époque avec les réseaux relationnels et l'ascension sociale que révèlent le rang de ses dédicataires, mais aussi en tant qu'écrivain qui se propose la tâche ambitieuse d'instruire Louis XIII et Marie de Médicis en matière économique. Nous nous pencherons également sur les *topoi* auxquels il a recours, les sources dont il s'inspire, ainsi que l'originalité dont il fait preuve dans la pratique de l'art dédicatoire. Enfin, en nous appuyant sur les aspects connus de sa biographie, nous tâcherons de déterminer quelles gratifications il a reçu en échange de ces dédicaces.

Mots-clé : Antoine de Montchrestien, épîtres dédicatoires, Henri II de Bourbon-Condé, Louis XIII, Marie de Médicis

[ENG]

Abstract. The spread of printed books during the Renaissance profoundly changed the relationships between writer, dedicatee, and the public. In this context, the dedicatory epistle played a crucial role, serving both as a means for the author to obtain the patronage of a high-ranking figure and as a genuine tool for social advancement. Embedded in a well-defined prefatory strategy, the dedicatory epistle is also the place where echoes of a possible epitext resonate, or, sometimes, the philosophical and political reflections that guided the creation of the work it accompanies. In light of these considerations, we propose to analyze the dedications of Antoine de Montchrestien, with the aim of highlighting his evolution, not only within the society of his time, with the relational networks and social ascent revealed by the rank of his dedicatees, but also as a writer who undertook the ambitious task of instructing Louis XIII and Marie de Medici in economic matters. We will also examine the *topoi* he uses, the sources he draws upon, and the originality he demonstrates in the practice of dedicatory art. Finally, based on the known aspects of his biography, we will attempt to determine what rewards he received in exchange for these dedications.

Keywords : Antoine de Montchrestien, Dedicatory Epistles, Henry II, Prince of Condé, Louis XIII, Marie de Médicis

La reconstruction de la biographie du poète, dramaturge, entrepreneur et économiste Antoine de Montchrestien est une entreprise semée d'obstacles. Si l'on en croit le récit posthume fait par le « Mercure François »,¹ il serait resté orphelin très jeune d'un pharmacien de Falaise du nom de Mauchrestien qui, en mourant, l'aurait laissé sans famille connue.² Malherbe précise qu'il

¹ *Le septieme tome du MERCURE FRANÇOIS ou, Suite de l'histoire de nostre temps, sous le regne du tres-Chrestien Roy de France et de Navarre Louys XIII*, Paris, chez Etienne Richer, 1622 (désormais « Mercure François »), pp. 361-366, 370-383, 585-593, 801-817.

² *Ibid.*, p. 814.

aurait modifié son patronyme « pource qu'il ne lui plaisoit pas ». ³ Son contrat de mariage, qui aurait pu jeter la lumière sur sa filiation, mentionne les parents de son épouse mais pas les siens. ⁴ Néanmoins, ce sont les circonstances de sa mort qui ont rendu l'obscurité de ses débuts impénétrable et ont plongé dans l'ombre des pans entiers de sa vie. La condamnation pour crime de lèse-majesté, prononcée quelques jours après sa mort, survenue alors qu'il préparait le soulèvement huguenot de Normandie (1621), a entraîné la saisie de tous ses « papiers memoires lettres et escritures », ⁵ ne laissant de sa main que ce qui avait été imprimé de son vivant. Sa production littéraire garde donc toute son importance pour qui serait tenté d'approcher l'homme par-delà ou en deçà de ses actions connues et des péripéties qui ont émaillé sa vie. Le chercheur qui se penche sur ses œuvres se trouve cependant confronté à un obstacle de taille : sa maîtrise rhétorique, les exercices de prosopopée par lesquels son éducation l'avait entraîné à s'effacer derrière les personnages qu'il animait. ⁶ L'étude des dédicaces offre donc un moyen d'approcher l'homme, alors qu'il parle en son nom. Ces textes liminaires ne sont pas nombreux, on en décompte huit, ⁷ mais ils sont particulièrement intéressants par ce qu'ils révèlent des intentions de l'écrivain normand, de ses réseaux relationnels, de l'évolution de sa pensée, ainsi que de l'image qu'il avait de lui-même en rapport avec ses dédicataires et avec son public.

C'est avec une tragédie intitulée *Sophonisbe* ⁸ qu'Antoine de Montchrestien fait ses premiers pas sur la scène littéraire caennaise. La dédicace qui l'accompagne atteste qu'elle avait connu, avant sa publication en 1596, une représentation qui l'avait exposée au « trop subtil iugement de nos françois ». ⁹ Cette pièce avait pourtant rencontré assez de succès pour faire l'objet d'une édition et le dramaturge débutant la place sous la protection de celle qui, ayant assisté au spectacle, l'a appréciée ¹⁰ et a assez d'autorité pour « non seulement rembarrer les médisans, mais du tout assoupir & éteindre leurs médisances. » ¹¹ : Jourdaine-Madeleine de Montmorency, fille de François II de Montmorency (lieutenant général de Normandie), marraine de la fille de Malherbe ¹² et femme de Gaspard Pelet de La Vêrune, gouverneur de Caen et fidèle soutien d'Henri IV depuis

³ Malherbe apporte cette précision dans une lettre à Peiresc datée du 14 octobre 1621, dans *Œuvres de Malherbe*, recueillies et annotées par M. L. Lalanne, tome troisième, Paris, Hachette, 1862, p. 557.

⁴ Frédéric LACHEVRE, *Antoine de Montchrestien, sa religion, son mariage*, « Revue d'Histoire littéraire de la France », 3 (1918), pp. 445-454.

⁵ Marc LAUDET, *Aux origines de l'économie politique. Antoine de Montchrestien et son « Traicté de l'Économie Politique »*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 51-52.

⁶ Voir à ce sujet Richard GRIFFITHS, *The Dramatic Technique of Antoine de Montchrestien. Rhetoric and Style in French Renaissance Tragedy*, Oxford, Clarendon Press, 1970.

⁷ Il s'agit d'une dédicace par ouvrage édité plus une pour le poème *Susane ou la Chasteté* à l'intérieur de chaque recueil de tragédies et une en tête des écrits funéraires en 1601.

⁸ SOPHONISBE, / TRAGÉDIE PAR / A. MONTCHRESTIEN. / A MADAME DE LAVERVNE. / A CAEN, / PAR LA VEVFVE DE IACQUES LEBAS, / IMPRIMEUR DU ROY. / M. D. XCVI. Désormais, *Sophonisbe* (1596).

⁹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁰ Montchrestien évoque à deux reprises la caution de la femme du gouverneur de Caen, « une étape obligée du rite dédicatoire », d'après Marc Vuillermoz, destinée à entraîner l'approbation du lecteur. Cf. Marc VUILLERMOZ, *Introduction dans Les idées du théâtre. Paratextes français, italiens et espagnols des XVI^e et XVII^e siècles*, ouvrage dirigé par M. Vuillermoz et coordonné par S. Blondet, Genève, Droz, 2021, pp. 11-19 : p. 14. Cette anthologie est complémentaire du site web « IdT – Les idées du théâtre » où le chercheur pourra trouver réunis et présentés, dans leur langue originale, un vaste éventail de paratextes français, italien et espagnol des XVI^e et XVII^e siècle, dont 233 dédicaces : <http://idt.huma-num.fr/>

¹¹ *Sophonisbe* (1596), p. 3.

¹² Cf. *Malherbe : points obscurs et nouveaux de sa vie normande*, par l'abbé V. Bourrienne, Paris, Alphonse Picard et fils, 1895, p. 78.

son arrivée sur le trône.¹³ Françoise Charpentier souligne le ton « assez maladroit mais fier et libre » de cette dédicace, ainsi que « la franchise [...] et la bonne grâce »¹⁴ de l'auteur qui s'y déclare prêt à profiter des critiques, pourvu qu'elles visent à améliorer son œuvre et non à s'en moquer. Les commentaires sarcastiques semblent cependant avoir vraiment blessé Montchrestien, car il leur consacre plus du tiers de son texte, ne réservant que quelques lignes à l'éloge de sa dédicataire pour souligner les qualités qui font d'elle la marraine idéale de sa première tragédie : son autorité qui fera taire les « repreneurs », sa réputation qui assurera la diffusion de la pièce et, dans la dernière phrase, sa « bonté naturelle & courtoisie accoutumée »¹⁵ qui lui feront recevoir gracieusement l'ouvrage.

Il ne sacrifie donc pas aux *topoi* du genre : il ne loue ni sa beauté, ni sa vertu – « les principaux piliers topiques des discours panégyriques destinés aux femmes », comme le rappelle Wolfgang Leiner¹⁶ – s'abstient de toute flatterie outrancière et évite même le lieu commun de la *captatio benevolentiae*. Il va en effet défendre ses vers « rudes, & mal-tournés »,¹⁷ soulignant qu'ils peuvent être plus adaptés à un sujet grave que ceux qui sont pleins d'« affectation », présentant comme un choix – « plutôt astringer les paroles aux choses, que les choses aux paroles »¹⁸ – ce qui aurait pu ne passer que pour un manque de maturité ou une maladresse poétique. L'assurance de ce débutant est cependant dépourvue de vanité, lui, qui affirme n'avoir été arrosé « du nectar des muses que par acquit. »¹⁹ et considérer comme un « honneur » toute critique constructive. Dans cette dédicace, il ne déprécie donc pas son ouvrage afin de s'attirer la bienveillance de ceux qui le liront, mais semble plutôt faire écho à un épitexte houleux, plus soucieux de répondre aux critiques que d'obtenir une gratification de sa dédicataire par des louanges exagérées. De fait, par-delà Madame de La Véruine, l'interlocuteur du dramaturge est bien un lecteur anonyme, dont il tente de prévenir les objections, en répondant à celles qui lui ont déjà été faites, une démarche que Montchrestien complètera plus loin dans le paratexte, s'adressant directement à lui dans son avis « AV LECTEUR »,²⁰ immédiatement avant le prologue de la pièce.

Comme le fait remarquer Philippe Desan, avec l'essor de l'imprimerie, le texte devient marchandise, valeur d'échange et non plus d'usage comme les manuscrits médiévaux.²¹ L'espace préfaciel se transforme alors en un espace où l'auteur prépare son texte « à la consommation »²² :

¹³ « Anciennement liée aux Joyeuse, la famille des Pelet de La Véruine bascule ainsi vers le camp d'Henri IV et contribue à la défense des intérêts monarchiques dans la généralité de Caen [...] », cf. Antoine Dauvin, *Caen dans les guerres de Religion : autour de Jean Pelet, frère du gouverneur Gaspard de La Véruine (1589-1594) inhumé dans l'église du château de Caen*, « Annales de Normandie », 66, 1 (2016), pp. 31-45. À l'origine de ce basculement, se trouve, d'après le récit d'Aimable Floquet dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, Claude Groulard : à la mi-octobre 1589, « [...] dans de longs et vifs entretiens, il réussit, non sans peine, à désabuser La Véruine, qu'avaient séduit les ligueurs ; il allait bientôt l'amener à rendre au roi les services les plus décisifs et les plus importants. », cf. Amable FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, Édouard Frères, 1841, tome III, p. 450 ; également cité par Marc LAUDET, *Aux origines de l'économie politique*, op. cit., p. 119.

¹⁴ Françoise CHARPENTIER, *Les débuts de la tragédie héroïque*, op. cit., pp. 58-60.

¹⁵ *Sophonisbe* (1596), p. 5.

¹⁶ Wolfgang LEINER, *Lieux communs et discours encomiastique*, « Cahiers de l'Association internationale des études françaises », 49, 1997, pp. 75-93 : p. 83.

¹⁷ *Sophonisbe* (1596), p. 4.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 5.

²⁰ *Ibid.*, pp. 14-15.

²¹ Philippe DESAN, *Préfaces, prologues et avis au lecteur : stratégies préfacielles à la Renaissance*, dans *What is Literature? France 1100-1600*, sous la direction d'U. Langer, Lexington, French Forum Publishers, 1992, pp. 101-122 : pp. 102 et 106.

²² *Ibid.*, p. 112.

Montchrestien y excuse et défend ses vers, démarque sa production de toute comparaison dévalorisante,²³ comme il le fait en affirmant l'originalité de sa *Sophonisbe* par rapport à celle de Mellin de Saint-Gelais,²⁴ s'autorise des tragédies publiées avant la sienne, pour justifier la longueur de ses tirades,²⁵ ou encore, dans une tentative de fidéliser son lectorat, promet de nouvelles œuvres, meilleures, si sa première tragédie plaît.²⁶ Ce n'est qu'à l'ultime phrase de l'épître que, tentant de prévenir la lassitude de sa lectrice à l'égard d'un texte qu'elle connaît déjà, il glisse une restriction qui semble toute de convention après les affirmations qui la précèdent²⁷ : « (si vous peustes prendre contentement en chose de si peu de goust) ». ²⁸ Enfin, étrennant un schéma qu'il reprendra pour le prince de Condé dans les recueils de 1601 et 1604,²⁹ mais plus brièvement ici, il va joindre à sa dédicace en prose une composition en vers : un sonnet « A LA MESME. ». ³⁰ Reprenant pour le développer le thème des trois premières phrases de la dédicace (il n'avait pas l'intention de publier son œuvre imparfaite, mais l'appréciation manifestée par Madame de La Vêrune l'a fait changer d'avis), il y compare ses vers à des enfants³¹ sauvés par sa dédicataire, une image qui est l'un des *topoi* de l'art dédicatoire. En effet, comme le souligne Ernst R. Curtius qui la fait remonter à un discours de Diotime dans le *Banquet* de Platon, cette « métaphore est fort en l'honneur à l'époque de la Renaissance et du Baroque ». ³² L'érudit allemand cite deux vers de Ronsard en exemple,³³ mais l'on peut aussi citer Guillaume de Saluste, seigneur Du Bartas, qui la file longuement dans la dédicace de sa *Judit* à Marguerite de Navarre. Lui attribuant le rôle de Lucine dans l'enfantement de son œuvre, il confie l'avoir alors choisie pour marraine du poème nouveau-né et ajoute : « Mais quelques jours apres que cest avorton eust veu le Soleil, & que le temps eust desbandé mes yeux,

²³ *Ibid.*, p. 111.

²⁴ Dans l'avis « AV LECTEUR » qui précède la tragédie *Sophonisbe*, Montchrestien reconnaît qu'elle a « déjà été faite en prose par Melin de Saint-Gelais... [mais qu'il n'en a] rien sçeu qu'elle n'ait esté preste a representer. », cf. *Sophonisbe* (1596), p. 14. Une affirmation qui est confirmée par l'étude qu'en fait Ludwig Fries, concluant qu'il est très vraisemblable que Montchrestien n'ait pas eu connaissance de l'œuvre de Saint-Gelais : « [es ist] höchst wahrscheinlich dass er von Saint-Gelais' Stück nichts gewusst hat, », cf. Ludwig FRIES, *Montchrestien's „Sophonisbe,“ seine Vorgänger und Quellen*, Marburg, Universitäts-Buchdruckerei (R. Friedrich), 1886, p. 29. Il relève en revanche de multiples exemples de l'influence des tragédies de Garnier dans la pièce. Cf. *Ibid.*, pp. 32-35.

²⁵ « Quand a ce que les personnages introduits en la mienne parlent longuement, sans entrerompre le fil de leur discours; sçache que je ne l'ay fait sans exemple. », cf. *Sophonisbe* (1596), p. 15.

²⁶ Montchrestien termine cet avis « AV LECTEUR » en déclarant : « si ie connois que tu prennes quelque plaisir a ces aigriotes, ie te ferai gouter des fruits plus delectables. », cf. *Ibid.* Dans la dédicace à Madame de La Vêrune, le dramaturge se contente de faire allusion à un avenir où il pourra tirer profit des critiques et à la « meureté » future de ses vers encore aigres. Cf. *Ibid.*, p. 5.

²⁷ En effet, dans les lignes qui précèdent, après avoir éloquemment défendu la qualité de ses vers et indiqué à sa dédicataire comment répondre aux critiques, il déclare : « Vous les [les fruits de son travail, i.e. ses vers] treuverez aigrets, mais salubres » (*Ibid.*), ne semblant donc pas douter du plaisir que leur lecture peut lui faire éprouver.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Ce sont des « Stances. A luy-mesme » en dix-neuf quatrains qu'il adresse au prince de Condé en 1601.

³⁰ *Sophonisbe* (1596), p. 6.

³¹ Il aura recours à cette même métaphore dix ans plus tard pour Anne de Marquets. Il s'agit de deux poèmes liminaires – une élégie non signée et des stances – pour le recueil d'Anne de Marquets paru en 1605 et intitulé : SONETS / SPIRITUELS, / De feüe tres-vertueuse & tres-docte / Dame S^r. ANNE DE MARQUETS / Religieuse à Poissi, / Sur les Dimanches & principales So- / lennitez de l'Annee., s.p. Dans les *Stances*, Montchrestien compare longuement les vers que la religieuse avait écrit à des enfants qu'elle aurait conçus en restant vierge. Ces pièces liminaires ont été portées à l'attention des chercheurs par Frédéric Lachèvre, dans *Antoine de Montchrestien, sa religion, son mariage*, *op. cit.*, pp. 447-448.

³² Ernst Robert CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, traduit de l'allemand par Jean Brejoux, Paris, PUF, 1956, p. 163.

³³ *Ibid.*, p. 164.

que la demesuree & flateuse affection que chacun porte à sa geniture, tenoit un peu sillez : je commençay d'avoir vergongne & pitié tout ensemble de sa laideur ». ³⁴ Montchrestien n'évoque cependant ni son « affection » pour ses vers, ni sa « pitié » pour eux, il affirme qu'il s'apprêtait à les jeter au feu. ³⁵

Avant d'invoquer le patronage de sa puissante spectatrice sur sa première tragédie, Montchrestien avait mis en vers le récit biblique des mésaventures de Suzanne pour l'offrir à son amie éponyme et sœur de ses camarades de collège, ³⁶ Suzanne Thézard, « Dame de L'Isle ». ³⁷ Deux pièces liminaires allographes de la *Sophonisbe* attestent, en effet, de la préexistence de cet ouvrage que nous connaissons seulement sous la forme qu'il prit en 1601 et en 1604 : une ode signée par un certain « I. D. M. SIEVR DV PARC. » et un sonnet composé par « I.B. BVISSONNIERE ». Le premier, qui pourrait bien être l'un des professeurs du petit Antoine à Caen, ³⁸ confesse son « ravissement » à l'écoute du poème de « Susanne » :

Ores vivement enflamé,
D'un vers doctement animé,
Tu fais nos theatres rebruire.
N'esloignant ta muse hardie
Du subject de la tragedie,
Tu nous chantes si doucement
Susanne autant chaste que belle :
Qu'au son de chanson si nouvelle
Je demeure en ravissement. ³⁹

Quant au second, il constate que si le jeune auteur a bien servi Melpomène avec *Sophonisbe* et Clio avec « Susanne », il lui reste à faire de même avec « la sainte Uranie » :

Melpomène, Clion, & la sainte Uranie
Ont quitté d'un accord leur Parnasse ancien;
[...]
L'une plaint par ses cris la dame de Lybie;
L'autre chante Susanne; Et la tierce n'a rien, ⁴⁰

Malheureusement, comme tous les manuscrits de Montchrestien, cette première version du poème est perdue, privant les critiques de toute possibilité d'étude comparative avec les deux

³⁴ Guillaume DU BARTAS, *La Judit*, édition critique par Steeve Tailamé, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 99.

³⁵ *Sophonisbe* (1596), « A LA MESME. SONNET. », p. 6.

³⁶ Le « Mercure François » affirme en effet : « estant grandelet & d'un esprit vif, il [Montchrestien] fut pris pour suivre au College & servir les sieurs de Tournebu, & des Essars freres », cf. *Ibid.*, p. 814.

³⁷ Sur le long poème *Susane ou la Chasteté*, on pourra consulter : Françoise CHARPENTIER, *Les Débuts de la tragédie héroïque : Antoine de Montchrestien (1575-1621)*, op. cit., pp. 81-93 ; Richard A. SAYCE, *The French Biblical Epic in the Seventeenth Century*, Oxford, Clarendon, 1955, pp. 57-73 ; Maurizio BUSCA, *Susane ou la Chasteté d'Antoine de Montchrestien, entre epos et tragédie in Antoine de Montchrestien, une aventure tragique : textes et contextes*, Actes du XXI^e Colloque du Gruppo di studio sul Cinquecento francese, Vérone, Palazzo Pompei, les 22-23 mai 2024, sous la direction de R. Gorris Camos et V. Averoldi, Genève, Droz, 2026, sous presse.

³⁸ Il est le seul à souligner qu'il s'agit de « ses premieres œuvres poétiques » et à faire allusion à son enfance, « Petit tu te pleus aux chansons / De la troupe aux graues-doux sons », cf. *Sophonisbe* (1596), p. 11.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*, p. 13.

versions suivantes, comme celle rendue possible par l'édition de la *Sophonisbe*.⁴¹ Le travail effectué par l'auteur sur son œuvre, avant chaque réédition, nous incite néanmoins à croire à l'existence de variantes, au moins stylistiques, entre le texte originel et celui qui fut imprimé. De 1601⁴² à 1604, le poète a reformulé son propos mais le fond et même la tonalité de l'épître dédicatoire ont peu changé, la jeune femme lui a fourni le parfait modèle et la motivation pour tracer le portrait de l'héroïne biblique :

Madame,

Puis que ce Poème porte vostre nom & qu'en cette vertu qui decore vostre sexe, vous allez du pair avec celle qui m'en a fourni l'Argument, il vous appartient certes au preiudice de toute autre. Qu'il soit donc donné à vostre merite qui me donna la premiere volonté de l'entreprendre & le courage de l'acheuer. C'est vn portrait de vostre ame.⁴³

Le Falaisien a ici recours à plusieurs lieux communs, tels que celui qui fait l'éloge des vertus de sa dédicataire, celui de la comparaison (qui l'égalise à son homonyme biblique) et, enfin, deux de modestie : il est indigne de son sujet et la véritable autrice est Suzanne Thézard elle-même. Cette dédicace accumule donc les *topoi* attendus, mais nous avons découvert que la raison de leur emploi, elle, n'est pas attendue : le *factum* que nous avons exhumé des Archives du Calvados montre, en effet, qu'avant 1596, lors de la composition de *Susane ou la Chasteté*, la dédicataire du poème se battait pour rendre effective la séparation d'avec Léonard Hamon, son premier mari.⁴⁴ L'analogie de situation entre les deux femmes – toutes deux contraintes d'affronter en justice un homme plus âgé (deux dans le chapitre 13 du livre de Daniel dans la Vulgate) – était donc frappante. En 1601, les vingt premiers vers du poème constituent un préambule dédicatoire. Montchrestien y présente à Suzanne Thézard le thème de ses vers dans un premier huitain,⁴⁵ avant d'invoquer l'assistance divine pour son œuvre dans un second. Enfin, vient un quatrain qui reprend élégamment les *topoi* du genre dédicatoire sans que, pour autant, la louange paraisse insincère :

Et toy chaste Beauté qui fais revivre encore,

⁴¹ Sur les trois versions de cette tragédie, on pourra consulter avec profit : Ludwig FRIES, *Montchrestien's „Sophonisbe,” seine Vorgänger und Quellen*, *op. cit.* ; Eugène RIGAL, *Les trois éditions de la "Sophonisbe" de Montchrestien et la question de la mise en scène dans les tragédies du XVI^e siècle*, « Revue d'Histoire littéraire de la France », 1905, 12, 3 (1905), pp. 508-516 ; Raymond LEBEGUE, *Malherbe, correcteur de Tragédies*, « Revue d'histoire littéraire de la France », 41, 2, 1934, pp. 161-184 ; 41, 3, 1934, pp. 344-361 ; 41, 4, 1934, pp. 481-496 ; ID., *Encore Malherbe et Montchrestien* « Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance », 34, 2 (1972), p. 257-267 ; George O. SEIVER, *Did Malherbe Correct Montchrestien?*, « PMLA », 55, 4 (1940), pp. 968-978 ; Richard GRIFFITHS, *The Dramatic Technique of Antoine de Montchrestien*, *op. cit.*, pp. 175-213 ; Filippo FASSINA, *Techniques de réécriture dans l'œuvre de Montchrestien : de la « Sophonisbe » à la « Cartaginoise » (1596-1604)*, dans *Actes du Colloque Antoine de Montchrestien, une aventure tragique : textes et contextes*, *op. cit.*

⁴² *Susane ou la Chasteté* dans LES / TRAGEDIES / DE ANT. / De Montchrestien sieur / de vasteuille. / Plus / une bergerie et un poème de Susane. / A Monseigneur / le prince / de / Condé. / A Rouen, / Chez Iean Petit, dans / La Cour du Palais. Avec / Privilege / du Roy [1601], pp. [288]-351. Nous nous référons désormais à cette édition avec l'abréviation : *Tragedies* (1601).

⁴³ *Susane ou la Chasteté* dans LES / TRAGEDIES / D'ANTHOINE DE / MONTCHRESTIEN / Sieur deVasteuille. / A Monseigneur le / prince de CONDÉ. / Edition nouvelle / augmentee par / l'Auteur. / Avec privilege du Roy. / 1604. / A Rouen. / Chez Iean Osmont / Libraire dedans / la court du Palais. / pp. 339-394 : p. 339. Nous nous référons désormais à cette édition avec l'abréviation : *Tragedies* (1604).

⁴⁴ Anderson MAGALHÃES, *Un nouvel éclairage sur la biographie d'Antoine de Montchrestien d'après un document inédit*, « Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance », 78, 2 (2025), pp. 395-423 : p. 401.

⁴⁵ Nous avons retenu l'hypothèse que le « Tu » du premier vers et le « Et toy » du dix-septième s'adressaient à la même personne, bien que séparés par l'épiclèse.

De nom comme d'effect celle-cy que i'honore.
 Daigne accepter les vers sacrés en ton honneur
 Auquel ne manque rien qu'un plvs docte sonneur.⁴⁶

Ce prologue évoque, avec la présentation du sujet et l'épiclèse chrétienne au lieu de l'invocation à la muse grecque, le début d'une épopée antique.⁴⁷ Néanmoins, sa structure rappelle encore plus fortement celle de l'exorde d'un poème épique paru en 1579 et consacré lui aussi à l'héroïne éponyme d'un livre apocryphe : *La Judit* de Guillaume de Saluste, seigneur Du Bartas. Le poète gascon en divise les vingt premiers vers en un quatrain et deux huitains, qu'il intitule respectivement : « Proposition & sommaire de l'oeuvre. », « Invocation du nom du vray Dieu. » et « Dedicace de ce poeme à la Royne de Navarre. »⁴⁸ avec l'inévitable comparaison entre la femme d'Henri IV et la veuve de Béthulie. L'œuvre de Du Bartas est elle aussi accompagnée en sus d'une dédicace externe à Marguerite de Navarre. Dans le cas de *Susane*, la concomitance de l'épître et du prologue dédicatoires met en évidence, le rôle particulier de la première qui, signée, précède le second et développe les lieux communs qu'il résume, attestant de la connaissance intime que Montchrestien a de la femme dont il vante les vertus, et promettant une version améliorée du poème : elle prend en compte le second destinataire de toute dédicace signalée par Gérard Genette, le lecteur.⁴⁹ En 1604, le poète supprimera les quatre vers cités ci-dessus et l'*incipit* se muera en un simple prologue avec la modification du premier huitain qui s'adresse maintenant à un lecteur générique du recueil imprimé : « Ces vers vont publier comme une chaste dame » remplace ainsi « Tu liras en ces vers comme une chaste dame », où le « Tu » était identifié dans le quatrain final désormais absent.

La lecture comparée des dédicaces de 1601 et 1604 met en évidence seulement deux autres changements dont la portée s'étend au-delà du style. Le premier est lié à la fortune de Montchrestien : en 1604, l'allusion à ses rencontres quotidiennes avec Suzanne, induite par le participe présent « voyant », a disparu ; le passage « [...] ce que le vray mesme me representoit tous les iours en vous voyant. »⁵⁰ est ainsi devenu : « [...] ce que le vray me representoit tous les iours en vous ? ».⁵¹ En effet, à cette époque, ayant gagné deux procès en justice,⁵² le dramaturge s'est livré à des acquisitions immobilières ainsi que nous l'apprennent les découvertes de Charles de Robillard de Beaurepaire au XIX^e siècle.⁵³ Il avait donc sans doute changé de domicile, s'attachant en outre les services de Pierre Paris, le valet qui ne devait plus le quitter.⁵⁴ Le second changement pourrait se justifier par les démêlés juridiques qui opposaient Suzanne, alors femme

⁴⁶ *Susane ou la Chasteté*, dans *Tragedies* (1601), p. 292. Comme Montchrestien le fera en 1601, il loue la beauté et la chasteté de sa dédicataire, communs objets d'éloges chez les femmes, la compare à une célèbre héroïne biblique et se déclare indigne de son sujet.

⁴⁷ Guillaume DU BARTAS, *La Judit*, édition citée, p. 110, n. 8.

⁴⁸ *Ibid.*, pp. 109-110.

⁴⁹ Gérard GENETTE, *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p. 126.

⁵⁰ *Susane ou la Chasteté*, dans *Tragedies* (1601), p. [290].

⁵¹ *Susane ou la Chasteté*, dans *Tragedies* (1604), p. [340].

⁵² Cf. « Mercure François », p. 815.

⁵³ Comme en témoignent les actes faisant état de ses acquisitions immobilières en 1603 et 1604. Cf. Charles DE BEAUREPAIRE, *Notes biographiques, op. cit.*, pp. 369-370.

⁵⁴ C'est Pierre Paris, lui-même, qui fournit le renseignement lors du premier interrogatoire auquel il fut soumis après la mort de son maître. Le compte-rendu en est a été retrouvé et publié par Leboitteux, accompagné d'autres pièces d'archives documentant les circonstances de la mort de Montchrestien. Cf. A. LÉBOITTEUX, *Les Huguenots des Isles. Histoire de l'église réformée de Condé sur Noireau depuis sa fondation jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1555-1685)*, Condé-sur-Noireau, G. L'Enfant, 1906, p. 26

de Léonor Hamon, et ce dernier, ainsi que l'a révélé notre factum : en août 1602 et septembre 1603, deux arrêts du Parlement de Rouen lui avaient attribué 6000 livres pour ses « bagues et joyaux », ⁵⁵ faisant ainsi droit aux demandes qu'elle avait formulées, assistée de Montchrestien lui-même, si l'on en croit le « Mercure François ». ⁵⁶ L'insistance sur les vertus que la justice attendait d'elle pour l'autoriser à bénéficier des fruits de sa séparation n'était donc plus indispensable et l'auteur se contente alors de citer sa vertu, sans mentionner explicitement sa chasteté ou sa pudicité, comme dans la dédicace de 1601.

Que l'on nous permette d'insister, pour finir, sur le fait que ce long poème de Montchrestien ne constitue donc pas un « douteux » épithalame, contrairement à ce qu'a longtemps cru la critique qui situait en l'année 1598 le mariage de Suzanne Thézard. ⁵⁷ Il s'agit en revanche de la seule œuvre à avoir conservé sa dédicace personnalisée à l'intérieur des recueils (celle de la *Sophonisbe* a disparu et celle des *Derniers propos* a été remplacée par une épître dédicatoire « AV LECTEV. »), ⁵⁸ de toutes les pièces qui accompagnaient les tragédies en 1601, la seule à figurer encore dans la réédition de 1604 et, enfin, l'une des deux seules à y avoir conservé la seconde partie de son titre (l'autre est *La Carthaginoise ou la Liberté*). Ces particularités disent assez l'importance qu'elle avait pour son auteur et la fermeté du lien qui l'unissait à sa dédicataire, qu'il finira par épouser plus de vingt ans après avoir composé ces vers pour elle.

Ce sont de tristes circonstances qui vont conduire Montchrestien à reprendre la plume pour une dédicace : Claude Groulard, le premier président du Parlement de Normandie, lettré et protecteur des lettres ⁵⁹ qui, lors de son séjour contraint à Caen, ⁶⁰ avait sans doute distingué ⁶¹ le jeune poète, perdait sa seconde femme en couches le 4 janvier 1599, ⁶² trois ans après leur retour à Rouen. Dans les quelques lignes qui accompagnent *Les derniers propos* de Barbe Guiffart, il souligne les « grandes qualitez » qui rendent l'épouse du magistrat digne d'être célébrée : les deux

⁵⁵ Anderson MAGALHÃES, *Un nouvel éclairage sur la biographie d'Antoine de Montchrestien d'après un document inédit*, op. cit., p. 412 et 415.

⁵⁶ « Mercure François », p. 815.

⁵⁷ C'est ainsi que le concevait encore Françoise Charpentier pour qui c'est « sans doute un épithalame, offrande à la fille de ses bienfaiteurs » (cf. Françoise CHARPENTIER, *Les débuts de la tragédie héroïque*, op. cit., p. 81) ou Marc Laudet, qui, plus sensible au sentiment du poète, écrivait : « Ainsi, par exemple, en 1598, Susanne Thésart épouse Léonard Hamon, [...]. Épris de la belle, Antoine de Montchrétien lui dédie un long poème intitulé "Suzanne ou la chasteté" », cf. Marc LAUDET, *Aux origines de l'économie politique*, op. cit., p. 23.

⁵⁸ *Les derniers propos*, dans *Tragedies* (1601), p. 355.

⁵⁹ Claude Groulard a laissé d'intéressants mémoires : *Mémoires de messire Claude Groulard, premier président du Parlement de Normandie, ou Voyages par lui faits en cour...*, éditées par Claude-Bernard Petitot et Louis Jean Nicolas Monmerqué, dans *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, vol. 49, Paris, 1826, pp. 277-440. Pour des études sur ce personnage, on pourra consulter avec profit : Victor BOUTROLLE, *Un célèbre premier président du parlement de Normandie : Claude Groulard*, « Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen », 1951-1953, Rouen, 1954, pp. 147-160 et Gérard HURPIN, *Un grand magistrat au temps des guerres de Religion : Claude Groulard, premier président du parlement de Rouen (1585-1607)*, « Cahiers Léopold Delisle », t. XLVIII, 3-4, 1999, pp. 3-25.

⁶⁰ Suite aux émeutes suscitées par l'assassinat du duc de Guise, le parlement de Normandie dut quitter Rouen le 8 mars 1589, sur ordre d'Henri III. Il siégea à Caen entre juin 1589 et avril 1594. Cf. Antoine DAUVIN, *Un mythe de concorde urbaine ? Le corps de ville de Caen, le gouverneur et le roi durant les guerres de Religion (1557-1594)*, Thèse pour obtenir le diplôme de doctorat en Histoire, dirigée par Alain Hugon, Université de Caen, 2021, pp. 364, 367, 415.

⁶¹ Une autre hypothèse est envisageable : quand le poète a quitté Caen, sa première dédicataire pourrait l'avoir recommandé au magistrat qui avait convaincu son mari de servir Henri IV en 1589.

⁶² *Mémoires de messire Claude Groulard, premier président du Parlement de Normandie, ou Voyages par lui faits en cour*, op. cit., p. 379.

vertus féminines « classiques », ⁶³ à savoir piété, que reflètent les vers qui lui sont consacrés, et chasteté, auxquelles il joint la modestie – une disposition associée à la pudeur – et enfin l’honneur. ⁶⁴ Nul ne sait en quel mois de l’année fut publiée cette œuvre funéraire, mais l’auteur semble s’excuser de son offrande tardive, ⁶⁵ arrivant après de nombreuses autres. ⁶⁶

C’est néanmoins encore avec le ton fier de la dédicace de *Sophonisbe* qu’il vient prendre part au concert d’éloges funèbres qui ont suivi la mort de Barbe Guiffart, revendiquant le caractère « sacré » ⁶⁷ de vers qu’il présente comme un baume à appliquer sur les plaies du veuf et dont, pour une fois, il ne souligne pas la rudesse, ⁶⁸ sans doute parce que le sujet s’accommodait mieux de la gravité du « corbeau » que des afféteries des « rossignols ». ⁶⁹ Montchrestien a en outre composé, ici aussi, douze stances en l’honneur de Claude Groulard mais elles n’accompagnent pas la dédicace qui met en valeur les vers et rend hommage à leur inspiratrice disparue ; il les a rejetées à la fin de l’ouvrage, ⁷⁰ avant celles consacrées aux filles de Barbe Guiffart ⁷¹ : l’absence de référence au décès de la femme du premier président, la solution de continuité entre le 11^e et le 12^e huitain, appuient l’hypothèse d’un travail encomiastique débuté avant janvier 1599 et que l’auteur n’aurait pu modifier ni compléter, la douzième strophe ayant été ajoutée peu avant la publication. Les stances n’entrent donc pas dans le champ de notre étude. ⁷² Dans le recueil de 1601, cette dédicace aura disparu ainsi que les stances consacrées à Claude Groulard et à ses filles ⁷³ : Montchrestien a joint à ce qui reste des *Derniers Propos*, d’autres œuvres funéraires, privées d’épître dédicatoire et composées à l’occasion de la mort d’un membre de la famille Thézard, ⁷⁴ de

⁶³ « Ces vertus sont les vertus féminines “classiques”, comme la chasteté ou la piété [...]. Le second point, et le plus important, est que l’honneur des femmes ne doit pas rester caché, mais qu’il doit être rendu visible, non seulement par sa défense, mais aussi et surtout par des descriptions écrites. Rendre visible l’honneur féminin est ce qui correspond le mieux à sa véritable nature. », cf. Christiane COESTER, *L’honneur des femmes au XVI^e siècle*, dans *Penser et vivre l’honneur à l’époque moderne*, sous la direction de Diego Venturino et Hervé Drévilion, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 237-250.

⁶⁴ Ce sont les vertus qu’il exalte chez Susane dans les premiers vers de son poème en 1601 : « vne chaste Dame », « l’honneur dedans l’ame », « sa pudicité » et, enfin, sa piété qui lui inspire « De ton [celui de Dieu] nom & du sien le respect & la crainte », cf. *Susane ou la Chasteté*, dans *Tragedies* (1601), p. 291.

⁶⁵ « [...] la longueur du temps au lieu de les [les douleurs du deuil] guarir en ayant fait des vlceres incurables », cf. *Les derniers propos*, p. 3.

⁶⁶ Composées par « de plus beaux esprits que le mien », dit l’auteur. Cf. *Les derniers propos*, p. 4.

⁶⁷ *Les derniers propos*, p. 4.

⁶⁸ Tout en glissant néanmoins une allusion aux « beaux esprits » qui l’ont précédé, c’est ainsi qu’il nomme ceux qui « liment & reliment » leurs vers dans la dédicace de sa première tragédie. Cf. *Sophonisbe* (1596), p. 4.

⁶⁹ *Sophonisbe* (1596), p. 3.

⁷⁰ *Les derniers propos*, pp. 25-29.

⁷¹ *Ibid.*, pp. 29-32.

⁷² En revanche, ces douze stances sont précieuses pour le biographe de Montchrestien car elles permettent de situer l’attentat contre sa vie à la fin de l’année 1598 ou au début de 1599 (on ignore combien de temps a pris sa guérison), justifiant ainsi la participation tardive de l’auteur au concert d’éloges funèbres : composées par « de plus beaux esprits que le mien », dit l’auteur. Cf. *Les derniers propos*, p. 4.

⁷³ Une explication à la disparition de ces stances pourrait être le fait que Montchrestien y compare implicitement le premier président du parlement de Normandie à Alexandre, alors que c’est au jeune Condé qu’est réservé cet honneur en 1601. Une autre raison possible est qu’il y faisait à Claude Groulard la promesse, apparemment non tenue, d’autres vers encomiastiques.

⁷⁴ Il s’agit de Pierre de Bréauté, neveu de la mère des jeunes Thézard comme le montrent les recherches généalogiques effectuées par Marc LAUDET, *Aux origines de l’économie politique*, op. cit., p. 84

la nièce du maire de Falaise⁷⁵ et d'un président du Parlement de Normandie.⁷⁶ Cet ensemble est précédé d'un écrit intitulé « AV LECTEUR » commençant par ces mots : « Le te donne ce petit nombre de petits Poèmes [...] », ⁷⁷ il s'agit donc bien d'une dédicace et non d'un avis comme celui qu'il avait placé immédiatement avant le texte de la *Sophonisbe* en 1596⁷⁸ et dans lequel, il s'excusait de ses erreurs avant de se défendre contre toute accusation d'imitation.

De nouveau, alors qu'il interpelle le lecteur, ses mots se font plus personnels mais, ce n'est plus son souci d'originalité qu'il évoque, ce sont « les nûages d'un méchant affaire, dont [il] apprehende l'euenement ». ⁷⁹ Le biographe peut y lire l'angoisse que l'auteur éprouvait en attendant le résultat des poursuites judiciaires engagées contre l'homme qui avait tenté de l'assassiner, un attentat dont une des stances parues en 1599 s'était fait l'écho.⁸⁰ Il y mentionne également par son titre – « Stances & Meslanges » – une œuvre restée manuscrite et qu'il souhaitait publier pour « quitter une bonne fois toutes ces jeunesses » et employer sa plume « à quelque chose de meilleur ». ⁸¹ Malheureusement, les soins requis et les inquiétudes provoquées par la procédure judiciaire dans laquelle il s'était engagé, ne lui ont pas permis de retravailler ses textes pour les éditer.⁸² Cette indication est intéressante car elle explique la structure hétéroclite du volume, ainsi que le resserrement autour des tragédies de l'édition de 1604 : les pièces qui suivent *Susane* sont les fragments d'un ouvrage qui n'a jamais atteint sa forme finale et se voulait la somme de créations, sur lesquelles l'écrivain normand ne désirait pas revenir. Peut-être les sonnets qui précèdent la *Bergerie* devaient-ils aussi figurer dans ces « Stances & Meslanges » ? Peut-être cette pastorale elle-même ? À moins qu'elle n'ait été destinée à accompagner les tragédies comme le voulait la coutume lors des représentations.⁸³

Après avoir dédié son premier livre à la femme du gouverneur de Caen et son deuxième au premier président du Parlement de Normandie, un proche du roi Henri IV, Montchrestien poursuit son ascension sociale et se rapproche encore du trône avec le dédicataire figurant sur la page de titre de son troisième ouvrage, Henri II de Bourbon Condé, premier prince du sang,⁸⁴ dont le nom, accompagné de tous ses titres, surplombe le texte de l'épître dédicatoire du recueil de 1601, ainsi que de son édition revue et corrigée en 1604. Dans les deux cas, l'épître en prose est accompagnée

⁷⁵ Le Normand consacre 432 vers à la mort de Marguerite Hélines, nièce de « Monsieur de Martimbosq » que Françoise Charpentier identifie comme le vicomte-maire de Falaise. Cf. Françoise CHARPENTIER, *Les débuts de la tragédie héroïque*, op. cit., p. 19. Les deux hommes ont l'air de bien se connaître car Montchrestien l'appelle « mon Martimbosq », *Tragedies* (1601), p. 376.

⁷⁶ Montchrestien composa vingt-et-une stances « SVR LE DÉCÈS DE Monsieur de Languetot Président en la Cour de Parlement de Rouën. », in *Tragedies* (1601), pp. 397-400.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 355.

⁷⁸ *Sophonisbe* (1596), pp. 14-15.

⁷⁹ *Tragedies* (1601), p. 355.

⁸⁰ Il s'agit de la stance 12 « A Monseigneur le premier President. », in *Les derniers propos*, p. 29. L'événement est relaté par le « Mercure François » qui y trouve encore le moyen de présenter la victime sous un jour défavorable en concluant que grâce à sa victoire en justice, « il s'empluma, & commença à faire l'homme de moyens » et devint « chicaneur ». Cf. « Mercure François », p. 815.

⁸¹ *Tragedies* (1601), p. 355.

⁸² *Ibid.*, p. 355. Nous sommes conduits à supposer qu'ils étaient déjà écrits car Montchrestien exprime le désir de les imprimer pour passer à autre chose.

⁸³ Comme le fait remarquer Marie-Madeleine Fragonard : « Beaucoup de petites pastorales seront [...] le complément de représentations ou des publications tragiques. La véritable autonomie du genre pastoral commence en 1585 », cf. Marie-Madeleine Fragonard, *La Renaissance ou l'apparition du « théâtre à texte »*, dans *Le théâtre en France*, sous la direction d'Alain Viala, Paris, PUF, 2009, p. 142.

⁸⁴ Le volume fut dédié au jeune Condé avant la naissance de Louis XIII, l'adolescent était donc alors le futur roi de France.

de dix-neuf quatrains d'alexandrins, intitulés « STANCES. A luy mesme. ». Les dédicaces des deux volumes recommandent les tragédies⁸⁵ qu'elles introduisent à l'attention du dédicataire et les stances épidiectiques brossent le portrait du prince idéal que le jeune homme est appelé à devenir. Cependant, en trois ans, l'accent s'est déplacé et si l'âge d'Henri II – il a treize ans en 1601 et donc seize en 1604 – peut justifier certains changements, comme le fait que le nombre de verbes au futur soit divisé par deux dans les stances, sa croissance ne saurait rendre compte du caractère belliqueux que manifestent les pièces dédicatoires en 1604.

En 1601, la dédicace rappelle celle de *Sophonisbe* : le souci des critiques malveillants qui pourraient condamner les aspérités de ses vers est encore présent et de nouveau, Montchrestien place son recueil sous la protection du dédicataire espérant que, pour ceux qui jugent des ouvrages « sans passion & sans malice »,⁸⁶ le fond en fera excuser la forme. Il ne se présente néanmoins plus comme un apprenti souhaitant être repris par « des hommes judicieux sans passion »⁸⁷ et prêt à apprendre de ses correcteurs⁸⁸ ; il est vrai que la somme qu'il préface réunit la totalité d'une œuvre qui compte désormais environ 11000 vers.⁸⁹ Passées les trois premières phrases, il reprend le thème, déjà développé par Bochetel dans sa préface d'*Hécube*,⁹⁰ du rôle didactique des tragédies dont il souligne l'intérêt dans l'éducation d'un prince, à l'égal d'ouvrages « plus sérieux en apparence »⁹¹ : elles montrent les conséquences des erreurs commises par les rois et rendent visible l'action de la providence divine dans le monde. Ces considérations générales sur le genre tragique ne sont pas abordées dans la dédicace à Madame de La Vêrune, conformément à l'hypothèse formulée par Nina Hugot à partir d'un corpus tragique appartenant à la période précédente : « une épître dédicatoire adressée à une femme a moins vocation à contenir des réflexions théoriques ».⁹²

En 1604, la dédicace s'est considérablement allongée et, dès les premières lignes, accuse un net changement de ton : la grandeur du très noble dédicataire demande « quelque chose plus sérieuse »⁹³. L'auteur lui-même reconnaît que son « humeur est plus portée à un autre suiet

⁸⁵ De fait, seules les tragédies sont offertes à Condé, les pièces qui viennent ensuite ont d'autres dédicataires et si Montchrestien vante ici l'utilité de son cadeau, dans la préface dédicatoire au lecteur que nous venons de présenter, il semble prendre de la distance avec l'ensemble de sa production.

⁸⁶ *Tragedies* (1601), f. ã ij v°.

⁸⁷ *Sophonisbe* (1596), p. 4.

⁸⁸ Il fait néanmoins montre de la modestie attendue dans la dernière phrase de sa dédicace, affirmant que l'acceptation de ses vers par son dédicataire compensera leurs défauts stylistiques.

⁸⁹ Ce nombre est une évaluation fondée sur celui, cité plus haut, donné par Françoise Charpentier pour l'œuvre poétique (2500 à 3000 vers), auquel nous avons ajouté le nombre de vers des différentes tragédies en 1601 (8276) en tentant de tenir compte des vers mêlés à la prose de la *Bergerie*.

⁹⁰ Bochetel reconnaît notamment aux tragédiens un rôle prééminent par rapport aux autres auteurs, car ils se trouvent chargés de la tâche d'instruire les souverains afin qu'ils puissent affronter l'incertitude du sort en se fiant uniquement à la vertu : « Mais entre tous, il semble que les tragicques, ainsi qu'ils surpassent tous autres escrips en haulteur de style, grandeur d'argumens, et gravité des sentences: aussi ont ils plus amené de prouffit aux hommes, d'autant qu'ils ont prins à instruire et enseigner les plus grans, et ceulx là que la fortune a plus haultement eslevez, comme princes et roys, dont ils ont amené grand prouffit à la posterité, laissant mesmement par escript monumens de si grande utilité, comme l'instruction d'ung bon prince, laquelle se peult tirer des tragedies: car à ces fins ont elles esté premierement inventees, pour remonstrer aux roys et grans seigneurs l'incertitude et lubrique instabilité des choses temporelles: à fin qu'ils n'ayent confiance qu'en la seule vertu ». Nous suivons l'édition Guillaume Bochetel, *La tragedie d'Euripide, nomee Hecuba*, a cura di F. Fassina, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2014, p. 34.

⁹¹ *Tragedies* (1601), f. ã ij v°.

⁹² Nina Hugot, « *D'une voix et plaintive et hardie* ». *La tragédie française et le féminin entre 1537 et 1583*, Genève, Droz, 2021, p. 35. La chercheuse souligne bien sûr l'exception de la célèbre dédicace de Jean de La Taille à Henriette de Clèves (*ibid.*, p. 36).

⁹³ *Tragedies* (1604), f. A ij v°.

d'écrire »⁹⁴ et qu'il n'a retravaillé son ouvrage que faute de pouvoir le supprimer. Il s'est ainsi exercé à « vne plus exacte pollissure »⁹⁵ et présente des pièces de « meilleure estoffe »,⁹⁶ comparant son travail à celui du peintre qui ajoute la couleur à son esquisse.⁹⁷ Avant d'abandonner la carrière de dramaturge, il propose néanmoins, en sus des précédentes, une nouvelle tragédie qu'il fait « marcher à leur teste »⁹⁸ : c'est celle d'*Hector*, le « prince belliqueux », qu'il érige en parangon de valeur royale.⁹⁹ Après avoir souligné son air « de courage & de gloire » et sa constance,¹⁰⁰ il attire l'attention de son lecteur sur sa mort ainsi que sur celle des autres héros des tragédies, « dernier acte de leur vie, arbitre & iuge des précédents ». ¹⁰¹ C'est à l'émulation de ces personnages qu'il appelle le prince de Condé, et à la pratique des vertus stoïciennes de mépris des grandeurs mondaines et de discernement de ce qui seul dépend de lui : « tenir droite la raison parmi les flots & tempestes de la vie ». ¹⁰²

Les stances qui suivent la dédicace ont bénéficié de la même attention de l'auteur que les tragédies : un peu moins de 10% des vers demeurent inchangés en 1604. En revanche, contrairement aux pièces, où la fable reste identique, il en a réorganisé la composition et altéré la tonalité. Certes, à trois ans d'intervalle, le modèle qu'il offre au premier prince du sang est toujours celui de son cousin germain, le roi Henri IV. Montchrestien compare encore son dédicataire au soleil levant ou à Alexandre¹⁰³ et a simplement parfois mieux accommodé son discours,¹⁰⁴ supprimant une cheville (comme « mille & mille »)¹⁰⁵ ou trouvant une formule plus saisissante,¹⁰⁶ mais le vocabulaire affectif et idéal dont la chaleur baignait les vers en 1601¹⁰⁷ a été supplanté par celui, plus intellectuel et spécifique, du commandement et de la guerre. La « bonne nature » de l'adolescent est devenue le « noble naturel » du jeune homme¹⁰⁸ et si la douceur trouve encore sa place, lorsque l'auteur énumère les qualités du roi, c'est en l'accompagnant de l'adjectif « insigne » qui en intellectualise la perception. L'évolution de la dix-septième strophe illustre bien

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*, f. A iij r^o.

⁹⁶ *Ibid.*, f. A iij v^o.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*, f. A iiij r^o.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*, f. A iiij r^o-A iiij v^o. Montchrestien ajoute même « un calme & serain perpetuel de constance » (*ibid.*, p. Aiiij r^o), ce qui n'est pas tout à fait exact chez l'*Hector* qu'il a choisi de mettre en scène, si soucieux des éventuelles médisances à son égard.

¹⁰¹ *Ibid.*, f. A v r^o.

¹⁰² *Ibid.*, s. p.

¹⁰³ Des comparaisons de ce style sont un des *topoi* des préfaces dédicatoires. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, que des voix s'élèveront pour critiquer le caractère dégradant de l'adulation qui s'exprime dans les dédicaces. Cf. Gérard GENETTE, *Seuils, op. cit.*, pp. 111-112.

¹⁰⁴ Il lui arrive aussi d'introduire une répétition (« Est preux à la bataille & prudent au conseil. » [stance 6] / « Sa valeur és aux combats, sa prudence en la paix » [stance 9]) ; une maladresse (« Accepte volontiers ceste offrande petite ») ou une reformulation peu orthodoxe par souci de métrique (« Si par vertu s'acquiert ce haut tiltre d'honneur », on aurait attendu « s'acquerrait »). Cf. *Ibid.*, s. p.

¹⁰⁵ Le vers de 1601, « Qu'il érige à sa gloire en mille & mille lieux ; » [stance 5], devient en 1604 : « Que sa main glorieuse erige en mille lieux, » [stance 7].

¹⁰⁶ Comme le dernier vers de la deuxième stance en 1604 : « Que le seul admirer doit rester aux derniers : » qui reformule avantageusement l'avant-dernier de 1601, « Et fournir de matiere aux futures histoires, ».

¹⁰⁷ Peut-être peut-on y voir aussi comme un écho des sentiments qu'il éprouvait pour Suzanne Thézard à une époque où il la voyait tous les jours.

¹⁰⁸ Un jeune homme qui n'est toutefois plus premier en ligne pour le trône : c'est Henri IV qui est maintenant comparé à Agamemnon, « le Roy des Roys », et non plus le prince de Condé. Cf. *Tragedies* (1604), [stance 6], s. p.

ce changement. En 1601,¹⁰⁹ Montchrestien décrit ainsi à Henri II de Bourbon Condé l'adulte qu'il peut devenir :

Accrois donc tous les iours & parvien à l'extresme, [en bonté]
 Ravissant doucement les cœurs & les Esprits,
 Qui voyans sur ton front luire la Vertu mesme,
 De merveille & d'amour demeurent tous épris.¹¹⁰

En 1604,¹¹¹ en revanche, il conseille :

Crois donc tous les iours, & devien tout extresme
 En toutes les vertus propres au sang des Rois,
 Afin d'estre estimé durant ton siecle mesme,
 Le plus grand ornement des Armes & des Loix.¹¹²

La comparaison de ces passages nous permet de constater que l'allégorie de la Vertu a disparu au profit d'un « [...] les vertus propres au sang des Rois » que le poète a précédemment défini. De même, l'évocation d'une extase quasi religieuse a cédé la place à celle de l'estime du siècle dans le domaine politique et militaire. Et ce sont bien les « Armes » et les « Loix » dont le souci domine ces nouvelles stances. Alors que, comme nous l'avons précédemment souligné le nombre de verbes au futur a grandement diminué, c'est un futur plein de certitude, « En fin quand tu viendras à pratiquer la guerre »,¹¹³ qui remplace l'hypothétique « Que si l'âge & l'honneur t'appellent à la guerre »,¹¹⁴ et dans la dernière stance le nom de son dédicataire n'est plus béni dans les provinces françaises mais craint et loué à l'étranger. Accompagnant ces changements, l'impératif est devenu le mode dominant de ces vers,¹¹⁵ substituant au tableau idéal d'un grand, la feuille de route du parfait « prince belliqueux ».¹¹⁶

Il serait donc tentant de voir, ici, Montchrestien endosser le rôle de précepteur du jeune Condé et esquisser un miroir du prince.¹¹⁷ Cependant, outre le caractère très sommaire et dépouillé de recommandations pratiques que revêtent ces pièces liminaires (même jointes aux tragédies qui

¹⁰⁹ Comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit de la date de parution de l'ouvrage. Le premier privilège du roi datant de décembre 1600, ces vers ont été écrits en 1600 au plus tard.

¹¹⁰ *Tragedies* (1601), [stance 17], s. p.

¹¹¹ Même remarque que ci-dessus, trois ans plus tard. L'approbation des docteurs de la Sorbonne datant de janvier 1604, ces vers ont très vraisemblablement été écrits en 1603.

¹¹² *Tragedies* (1604), [stance 17], s. p.

¹¹³ *Ibid.*, [stance 11], s. p.

¹¹⁴ *Ibid.*, [stance 9], s. p.

¹¹⁵ Il y a seize verbes à l'impératif en 1604 contre neuf en 1601. A rapprocher du nombre de futurs qui passent de treize à six.

¹¹⁶ Montchrestien, lui promettant gloire et honneur, n'omet pas non plus de le mettre en garde contre les tentations qui menacent le vainqueur : « N'oublie en aucun temps, que Dieu qui t'a permis / D'abbattre d'une main tes ennemis par terre, / Te commande de l'autre enlever tes amis. ». Cf. *Ibid.*, [stance 11], s. p.

¹¹⁷ En effet, comme le fait remarquer Isabelle Flandrois, c'est surtout la vertu guerrière qui est exaltée chez le prince au début du XVII^e siècle. Cf. Isabelle FLANDROIS, *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle*, Paris, PUF, 1992, p. 154. Voir aussi Xavier GENDRE, *Le Prince aux XVI^e et XVII^e siècles. Du prince miroir au prince souverain*, Paris, Classiques Garnier, 2024 et Jean CÉARD, *Conceptions de la royauté et institution du prince en France au XVI^e siècle*, dans *La formazione del principe in Europa dal Quattrocento al Seicento, Un tema al crocevia di diverse storie*, Atti del Convegno internazionale promosso dall'Associazione *Italiques* e dall'Università di Ferrara in collaborazione con l'Università di Paris IV-Sorbonne, a cura di Paolo Carile, Roma, Aracne, 2004, pp. 59-73.

sont censées en développer l'enseignement) le comportement d'Hector s'oppose, contrairement à ce qu'affirme Montchrestien, aux valeurs recherchées par les différentes *Institutions* chez un roi. En effet, comme le souligne Isabelle Flandrois, les miroirs du Prince publiés à l'aube du XVII^e siècle soulignent la différence entre témérité et vaillance, précisant que le prince « ne devra pas sa vaillance à la crainte du blâme, de l'infamie qu'il y aurait à n'être pas estimé brave »¹¹⁸ ; la prudence, que Montchrestien associe au conseil ou à la paix, est avant tout une vertu martiale dans les miroirs du Prince.¹¹⁹ L'insistance de l'auteur sur les qualités politiques du futur roi en fait toutefois un précurseur des institutions qui, à partir de 1630, favoriseront cet aspect aux dépens des vertus guerrières.¹²⁰ Remarquons pour finir que c'est le caractère prescriptif de ces stances qui leur évite de basculer dans la flagornerie attendue d'une dédicace au début du XVII^e siècle. Elles abondent en effet en flatteries outrancières, mais celles-ci qualifient le Prince de Condé adulte et expriment donc plus une exigence à l'égard de l'adolescent que de la servilité. Elles n'échappent cependant pas au « lieu commun de la musophilie des hommes de guerre »,¹²¹ un trait que son fils, le Grand Condé manifesterait plus que lui.¹²²

Après la dédicace du recueil de 1604, onze ans s'écouleront avant que Montchrestien ne dédie un autre de ses ouvrages et il ne s'agit plus de vers, même s'il en contient, ni de tragédies, même s'il en partage certaines préoccupations, il s'agit du *Traicté d'Æconomie Politique* et le dédicataire, ou plutôt les dédicataires, ne sont autres que « le Roy et la Reyne mère du Roy. Majestez tres chretiennes ». Si cette dédicace débute avec le *topos* – que nous avons mis en évidence dans toutes les autres – de « la matiere & [d]es argumens » qui excusent ou justifient le manque d'art ou d'artifice du discours, elle lui fait cependant subir un changement significatif, reflet tout à la fois de la maturité de Montchrestien et de l'ambition de son projet : depuis la publication de la *Sophonisbe*, il a voyagé, fondé une entreprise, affronté à plusieurs reprises la justice de son pays ; il s'intéresse de près – au point d'acquérir le navire « Le Régent » à son retour de Maragnan (Brésil) quelques mois plus tard – aux aventures françaises outre-mer et, enfin, il s'adresse aux têtes couronnées pour contribuer « à l'enrichissement de [leur] Raison ».¹²³

Au lieu de déplorer la rudesse de ses vers, il va souligner avec assurance le profit qu'il y a à écouter son discours, qui a privilégié la véracité au détriment de l'artifice et l'utilité à celui de la brièveté. Néanmoins, au lieu de faire ressortir l'intérêt de son ouvrage, comme il l'avait fait pour le prince de Condé en entrée du recueil de tragédies, il consacre ensuite les trois quarts de la préface à atténuer l'audace de son geste en recourant à plusieurs stratégies simultanément. Tout d'abord, il évite l'emploi de la première personne du singulier, hormis dans un « je m'en assure »,¹²⁴ un « je ne doute point »¹²⁵ et dans une phrase protestant de son obéissance : l'auteur s'enveloppe d'un « nous » de modestie, s'autorisant ainsi des démarches semblables entreprises par ses

¹¹⁸ Isabelle Flandrois, *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle*, op. cit., p. 156.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*, p. 154.

¹²¹ Wolfgang LEINER, *Lieux communs et discours encomiastique*, op. cit., p. 83.

¹²² Sur ces aspects voir les réflexions de Mathieu DELDICQUE, *Grand Condé, grand mécène ?*, dans *Artistes et collections royales et princières en France (XVI^e-fin du XVIII^e siècle)*, sous la direction de Delphine Carrangeot, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2025, pp. 83-94.

¹²³ Antoine DE MONTCHRESTIEN, *Traité de l'æconomie politique*, édition de M. Laudet, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 92.

¹²⁴ *Ibid.*, p. [91].

¹²⁵ *Ibid.*, p. 92.

devanciers,¹²⁶ tout en se présentant donc comme l'un des conseillers du trône. C'est ce pluriel qu'il va habilement utiliser pour insister sur son rôle de témoin et, à l'aide de deux exemples antiques,¹²⁷ souligner la nécessité d'un unique maître d'œuvre pour qu'un ouvrage atteigne sa perfection.

Il proteste parallèlement de sa parfaite « soumission » et « très-dévotieuse révérence »,¹²⁸ accumulant les comparaisons tirées de la Bible : les souverains français sont assimilés aux prêtres de la tribu de Lévi (aux mains consacrées) seuls habilités à redresser l'arche, puis aux architectes du tabernacle (remplis de l'Esprit de Dieu) et, enfin, indirectement à Dieu lui-même.¹²⁹ Une fois arrivé à ce point, prosterné à leurs pieds, il prend enfin la parole en son nom pour expliquer que la France va mal, que l'esprit d'entreprendre n'y est pas soutenu¹³⁰ et que les habitants de ce pays d'abondance ne peuvent espérer au mieux qu'une « noble misère ». Il se garde cependant bien de clore sa dédicace sur ces constatations affligeantes et prend la défense des « principes » qu'il propose, les comparant successivement aux petites graines qui deviennent de grands arbres pourvu que le roi le leur permette, au peu d'eau nécessaire à la croissance des plantes et enfin, avec une image pleine de fraîcheur aux « menues et gracieuses pluies »¹³¹ d'été qui désaltèrent la terre dont le soleil fait alors s'élever de « fécondes vapeurs ». ¹³² Il établit enfin un parallèle, comme le veut la convention, entre « la force et la chaleur » de l'astre solaire et la « puissance » et l'« affection » du roi pour son peuple qui a le pouvoir d'en ranimer l'industrie languissante pour le plus grand bonheur de ses sujets et la plus grande gloire de son empire.¹³³ Avec ce dernier mot, il rappelle au roi l'importance, pour la prospérité française, des colonies ultramarines. Malheureusement, pour Daniel de la Ravardière,¹³⁴ ce n'est pas un rappel que Louis XIII entendra. Qu'en fut-il cependant de la demande implicite que contenait cette dédicace ? de la sollicitation d'une gratification qu'elle représentait, que ce soit sous une forme pécuniaire ou celle d'une charge ? En effet, ainsi que l'explique Hubert Carrier, la pratique des droits d'auteur n'existant pas au tournant du XVII^e siècle, un dramaturge ne disposait que de trois moyens de gagner de l'argent avec ses pièces : en vendre l'exclusivité à une troupe d'acteurs jusqu'à ce que le succès s'en émousse (ce que nous savons des représentations de l'*Escossoise* tend à indiquer que le Normand n'a pas disposé de cette

¹²⁶ Parmi lesquels Jean Bodin et son ouvrage *Les Six Livres de la République*, paru en 1576, qui est une de ses sources manifestes. Françoise Charpentier a mis en évidence de façon synoptique l'étendue des emprunts de Montchrestien au passage du Livre II, chapitre 4 (intitulé *De la Monarchie Tyrannique*) de l'ouvrage de Bodin. Cf. Françoise CHARPENTIER, *Les débuts de la tragédie héroïque, op. cit.*, p. 130-132. Pour plus de détails sur les rapports d'intertextualité entre Bodin et Montchrestien, cf. Nicola PANICHI, *Danaé et Jupiter : de la politique à l'œconomie politique* : Jean Bodin et Montchrestien in *L'Œuvre de Jean Bodin*, Actes du colloque tenu à Lyon à l'occasion du quatrième centenaire de sa mort, 11-13 janvier 1996, sous la direction de G.-A. Pérouse, N. Dockès-Lallement, J.-M. Servet, Paris, Champion, 2004, pp. 169-206.

¹²⁷ Le sculpteur Philoctète qui cisela une statue en suivant les désirs de ses concitoyens et le Sénat romain qui, selon Tite-Live, fit le bonheur du peuple en décidant d'une mesure « sans en être requis ». Cf. ANTOINE DE MONTCHRESTIEN, *Traité de l'œconomie politique, op. cit.*, p. 93.

¹²⁸ Cf. *Ibid.*, p. [91]. Un impératif lui échappe toutefois dans ce concours de flatteries hyperboliques : « travaillez seulement à votre Chef-d'Œuvre, et de vous-même », cf. *Ibid.*, p. 92. Sans doute acceptable en s'adressant à un adolescent de treize ans, mais plus étrange si l'on pense qu'il englobe sa mère dans la recommandation.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Il en aura lui-même fait l'expérience, ayant créé une aciérie près de Châtillon-sur-Loire probablement en 1610. Cf. « Mercure François », p. 816.

¹³¹ Cf. Antoine DE MONTCHRESTIEN, *Traité de l'œconomie politique, op. cit.*, p. 94.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.* Le privilège du roi date du 12 août 1615. À cette date, la France possède deux colonies : la Nouvelle France avec la ville de Québec fondée en 1608 et le Maragnan (Brésil) avec Saint Louis bâtie en 1612.

¹³⁴ Faute d'assistance française, il dut abandonner la ville de Saint Louis aux Portugais en novembre 1615 et fut détenu pendant trois ans dans la tour de Belém à Lisbonne.

ressource),¹³⁵ les dédier à un généreux mécène ou les vendre forfaitairement à un éditeur qui pouvait aussi lui donner en retour quelques dizaines d'exemplaires imprimés.¹³⁶

Un auteur qui n'écrivait pas pour être représenté, ne disposait quant à lui que des deux derniers moyens et il semble bien que ce soient ceux auxquels a eu recours Montchrestien qui, à l'époque de ses premières dédicaces, est un orphelin sans revenus connus et lors de la dernière, apparemment, un entrepreneur malheureux. Nous n'avons pas trace des contrats qu'il signa avec ses différents éditeurs, mais le fait que son volume de 1601 ait été réédité lui a certainement permis d'obtenir un accord plus avantageux avec Jean Osmond¹³⁷ qu'avec Jean Petit qui, du reste, suite à ses démêlés avec la justice ne devait pas être très à l'aise financièrement.¹³⁸ Les dédicaces représentèrent donc, comme pour la majorité des écrivains de l'époque, son espoir de gains financiers immédiats ou futurs comme dans le cas où le dédicataire a juste treize ans. En effet, comme le souligne Roger Chartier, la pratique centrale du mécénat consiste en l'obligation pour le dédicataire de fournir protection, emploi, ou rétribution en échange du livre dédié.¹³⁹ Dans le cas où l'auteur devient l'employé du grand à qui il a dédié un ouvrage, c'est une relation patron - client qui se développe alors, sortant du cadre du mécénat car centrée sur la rémunération du service rendu par l'écrivain et non la gratification de son art.¹⁴⁰

Les rapports de Montchrestien et de ses dédicataires semblent s'être inscrits dans la logique du mécénat car nous n'avons pas connaissance de services qu'il leur aurait rendus, excepté les ouvrages qu'il leur dédicace et dont certains, comme les pièces funéraires pourraient cependant être des écrits sur commande. En effet, si des liens familiaux ou amicaux peuvent justifier la composition de certains d'entre eux,¹⁴¹ un volume de l'importance des *Derniers propos* pourrait bien être le résultat d'une commande. Le mécénat du premier président du Parlement de Normandie se serait-il doublé d'une forme de clientélisme ? Il est tout aussi possible que les pièces en l'honneur de Barbe Guiffart ait été composées par reconnaissance envers son mari ou que le thème seul de sa mort et de celle de Mademoiselle de Helins ait incité Montchrestien à prendre la

¹³⁵ Les seules représentations connues de la tragédie sur la mort de Marie Stuart datent de 1601, 1603 et 1604, soit après la parution du recueil qui la contenait, comme en attestent les lettres de Sir Ralph Winwood du 17 mars 1601, de M. de Beauharnais du 21 juin 1603 et de Richard Parry du 13 février 1604, publiées par Frances A. YATES, *Some New Light on "L'Écossaise" of Antoine de Montchrestien*, « The Modern Language Review », XXII (1927), pp. 285-297 : pp. 285-287.

¹³⁶ Hubert CARRIER, *La propriété littéraire en France au XVII^e siècle*, « Les Cahiers de propriété intellectuelle », 13, 2, 2001, pp. 311-332 : p. 324.

¹³⁷ Aux raisons que nous avons évoquées pour ce changement d'éditeur, s'ajoute donc peut-être la possibilité d'une rémunération plus élevée en échange de son recueil.

¹³⁸ En effet, vendeur de « petits livrets populaires » et protestant militant, Jean Petit avait publié en 1599 un *A B C des chrestiens*, condamné pour hérésie. Il est alors emprisonné pendant plus de deux semaines puis condamné le 16 décembre de cette année à six écus d'amende et enjoint de ne plus imprimer ou vendre de « livre contraire à l'édit ». En 1605, sa femme est emprisonnée à son tour pour avoir fait relire illégalement des livres hérétiques. Il obtiendra toutefois en 1608 la restitution de l'argent versé neuf ans auparavant. Cf. Émile PICOT, *Les Jean Petit, imprimeurs et libraires à Rouen*, « Revue des Livres Anciens », I, 1 (1914), pp. 1-14 : pp. 7-9.

¹³⁹ Roger CHARTIER, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 101.

¹⁴⁰ Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1985, p. 51-57. Le chercheur y insiste sur la différence entre mécénat et clientélisme.

¹⁴¹ Pierre de Bréauté était le cousin germain de Suzanne, l'hommage posthume réalisé par Montchrestien est donc sans doute une expression de sa gratitude envers la famille Thézard et non un service rémunéré. Il faut signaler ici l'hypothèse de Marc Laudet qui y voit la marque de l'admiration de l'auteur pour la fin du jeune homme, « expression d'un archétype de l'aristocratie du temps » et souligne le bruit occasionné par l'affaire qui avait nécessité l'intervention d'Henri IV. Cf. Marc LAUDET, *Aux origines de l'économie politique., op. cit.*, p. 84.

plume comme le remarque Françoise Charpentier, mais il est plus difficile de justifier ainsi, par exemple, les stances en l'honneur de Languetot. La relation avec Condé est de ce point de vue très intéressante car si l'adolescent qui reçut les deux recueils du dramaturge ne put se muer sur-le-champ en protecteur, c'est sous lui, selon les termes de Pierre Paris, que le Falaisien eut la charge, quinze ans plus tard, de gouverner la place forte de Châtillon-sur-Loire.¹⁴² C'est encore lui qui lui offrira d'abord une place dans l'armée royale puis, suite à son refus, une forte somme d'argent en échange de sa sortie de Sancerre.¹⁴³ La relation qui se noua à l'occasion de l'hommage du dramaturge au premier prince du sang était donc encore vivace trois mois avant la mort de Montchrestien.

Quelles bénéfiques l'auteur retira-t-il des autres dédicaces que nous venons de présenter ? Malherbe dit l'avoir vu « à la suite du conseil »,¹⁴⁴ son *Traicté* lui aurait-il valu une position administrative à Paris ? C'est une question qui pour l'instant reste sans réponse : la présence de son analyse d'économie politique dans la bibliothèque royale atteste qu'elle y fut reçue, mais il est difficile de savoir si elle parvint jusqu'au roi et lui fut lue par son lecteur ordinaire comme en était la coutume et ainsi que le Normand l'espère dans sa dédicace. Nous ne savons pas si Madame de La Vérunne ou Claude Groulard récompensèrent pécuniairement le don qu'il leur fit, mais la relation que le dramaturge établit avec François de Malherbe et qui, d'après Raymond Lebègue, eut tant d'influence sur son œuvre,¹⁴⁵ peut-être même une introduction auprès du premier président pourraient s'expliquer par le réseau relationnel de la femme du gouverneur de Caen. Pareillement, les magistrats dont les noms figurent dans les recueils de tragédies, signataires de pièces liminaires ou objets d'hommages de l'auteur sont tous des collègues de Claude Groulard avec qui la dédicace atteste d'une relation antérieure : sans doute relève-t-elle plus du triste devoir d'un protégé que de la demande de subsides. Le fin lettré soutint-il financièrement le poète débutant ? C'est probable et les poèmes que Montchrestien annonce dans sa seule dédicace au lecteur ne pas avoir eu la possibilité d'imprimer devaient certainement compter des pièces épidiqtiques, destinées à lui attirer la bienveillance de dédicataires fortunés : les stances à Groulard en sont un exemple avec leurs éloges hyperboliques, une constante de cet art à l'époque à laquelle seule la dédicace de la *Sophonisbe* fait ici exception. S'il faut reconnaître avec Gérard Genette que toute dédicace a deux destinataires, le lecteur et le dédicataire,¹⁴⁶ qu'en est-il de l'unique épître qui n'en a qu'un ?

Nous avons remarqué le tour plus personnel des propos que Montchrestien y tient, le lecteur qu'il envisage alors n'est pas un protecteur mais un semblable dont il tente de prévenir le jugement : il ne s'agit en effet plus d'un échange d'attestations de gloire¹⁴⁷ mais d'une tentative

¹⁴² Le valet de Montchrestien affirme, dans l'interrogatoire qu'il subit après la mort de son maître, que ce dernier avait été gouverneur de Châtillon-sur-Loire « sous Monseigneur le prince de “Condey” », cf. A. LÉBOITTEUX, *Les Huguenots des Isles. Histoire de l'église réformée de Condé sur Noireau depuis sa fondation jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1555-1685)*, Condé-sur-Noireau, G. L'Enfant, 1906, p. 26.

¹⁴³ Le « Mercure François » affirme perfidement que le prince le vainquit « par de belles raisons », la promesse d'« une charge honorable » dans son armée du Languedoc et « la persuasion de six sacs de mil francs chacun », cf. « Mercure François », p. 381.

¹⁴⁴ Pour aider Peiresc, son correspondant, à se remémorer de qui il parle, Malherbe précise en 1621 : « Vous le pouvez avoir vu à la suite du conseil, il y a, ce me semble, deux ou trois ans », cf. la lettre du 14 octobre 1621, dans *Œuvres de Malherbe*, recueillies et annotées par M. L. Lalane, tome troisième, Paris, Hachette, 1862, p. 557.

¹⁴⁵ Raymond LEBEGUE, *Malherbe, correcteur de Tragédies*, « Revue d'histoire littéraire de la France », 41, 2, 1934, pp. 161-184 ; 41, 3, 1934, pp. 344-361 ; 41, 4, 1934, pp. 481-496.

¹⁴⁶ Gérard GENETTE, *Seuils*, op. cit., p. 126.

¹⁴⁷ Viala parle d'un « échange d'attestations de gloire entre l'écrivain et celui qui lui donne gratification ». Cf. Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, op. cit., p. 70.

par l'auteur de contrôler la réception d'un travail qui lui échappe.¹⁴⁸ Les nombreuses pièces liminaires qui accompagnent ses volumes participent de cette démarche vers le lecteur inconnu, attestant de la valeur du contenu, pour des officiers du roi comme le Baillif de Hotot, des écrivains comme Brinon,¹⁴⁹ des professeurs comme Buissonnière, mais aussi des latinistes ou des italianophones dont l'un apporta sa caution de lecteur potentiel du Trissin à la *Sophonisbe* de Montchrestien. L'étude de ces éléments du paratexte chez Montchrestien, parce que, par delà les *topoi* du genre, il s'agit de pièces éminemment contextuelles où l'auteur se confronte à ses lecteurs projetés, est donc aussi riche d'enseignements pour le biographe que pour l'historien du genre.

¹⁴⁸ Philippe DESAN, *Préfaces, prologues et avis au lecteur : stratégies préfacielles à la Renaissance, op. cit.*, p. 115.

¹⁴⁹ Il s'agit ici de Pierre de Brinon de Beaumartin (1574-1658), conseiller au Parlement de Normandie, qui avait un an de plus que Montchrestien, et non de Jean de Brinon, certes plus connu mais mort vingt ans avant la naissance du dramaturge normand. Pierre de Brinon avait publié, en 1594, un *Hymne aux François sur la reddition de Paris, Rouen, Lyon, Orléans, Bourges, et plusieurs autres villes*, [Heidelberg], favorable à Henri IV. On lui attribue également un *Triomphe des dames*, paru en 1599 chez Jean Osmond, le futur imprimeur de l'édition revue et corrigée des *Tragedies* (1604) de Montchrestien.